**TERMES DE REFERENCE POUR UNE EVALUATION DES COMPETENCES DES ENFANTS A l’ENTREE AU PRIMAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif** | **Recrutement d’un(e) consultant(e) national pour appuyer la mission de l’Evaluateur dans le cadre de** **l’évaluation des compétences des enfants à l’entrée au primaire**  |
| **Type de contrat** | Contrat Individuel  |
| **Type de Consultation** | National  |
| **Programme**  | SDG focused policies and strategies (evaluations) |
| **Lieu de travail** | Tunisie  |
| **Durée de l’appui** |  Février 2023 – Mars 2023 |
| **Budget Estimé** |  |
| **Grant et WBS** |  |

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. **La petite enfance,** la période allant de 0-8 ans, est essentielle pour le développement de l’enfant et constitue également une opportunité rentable pour améliorer l’impact des investissements sur le développement du capital humain. L’UNICEF estime que près de 250 millions d’enfants des pays à revenu faible et intermédiaire risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel de développement. Les évidences montrent que l’éducation préscolaire de qualité est un des facteurs clefs contribuant à la réussite des enfants dans leurs scolarité et leur vie future. Dans le secteur de l'éducation, par exemple, les analyses des données de plusieurs pays révèlent que les investissements dans l'apprentissage précoce contribuent largement à la persévérance scolaire, à l'augmentation du pourcentage des enfants entrant à l'école à temps et aux résultats scolaires en général. Une analyse menée par la Banque Mondiale sur les bénéfices à long terme de l’éducation de la petite enfance dans 12 pays a révélé que les enfants qui fréquentent des institutions d’éducation préscolaires restent à l’école pendant près d’un an de plus, en moyenne, et sont plus susceptibles d’occuper des emplois hautement qualifiés.
2. **En Tunisie,** 18% des enfants risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel de développement et les disparités régionales et socioéconomiques sont encore très significatives : 4 enfants sur 10 parmi les enfants issus des familles les plus pauvres n’atteindront pas leur plein potentiel, contre 1 sur 10 pour les enfants issus des familles plus riches. Le taux de couverture préscolaire a évolué de 7% en 1990, à 15% en l’an 2000 et 51% en 2018. Malgré les efforts du gouvernement pour assurer l'accès aux services essentiels d’éducation préscolaire, **les niveaux de couverture restent faibles, en particulier pour les enfants issus de familles défavorisées. Aujourd’hui 49% des enfants de moins de 5 ans en Tunisie ne bénéficient pas de l’éducation préscolaire** et 10% des enfants n’ont pas d’accès à la classe préparatoire (un an avant l’âge d’entrée en primaire). Les données du MICS6[[1]](#footnote-2) montrent que l’iniquité d’accès s’est traduite par une large disparité du taux d’accès aux programmes d’éducation de la petite enfance pour les enfants les plus pauvres[[2]](#footnote-3) et pour ceux qui habitent dans le milieu rural.[[3]](#footnote-4)
3. **La Loi n° 2002-8**,[[4]](#footnote-5)défini la tranche d’âge 3-5 ans pour l’éducation préscolaire, sachant que la dernière année, 5 ans, constitue l’année préparatoire au cycle primaire et établi que l’état « veille à la promotion du préscolaire », mais **ne définit pas l’éducation préscolaire comme un des sous-systèmes du système éducatif tunisien**. Le niveau de financement est inadéquat.[[5]](#footnote-6)
4. En ce qui concerne l’offre des services du préscolaire, **plus de 80% de l’offre des services du préscolaire est délivré par le secteur privé.** Dans le secteur public, les services sont offerts par plusieurs ministères : a) Ministère de la Femme, Famille, Enfance et Personnes Agées, b) Ministère des Affaires Religieuses (à travers les kouttebs), c) Ministère de l’Education et le d) Ministère de la Défense.
5. Dans l’optique d’atteindre, à moyen terme, l’universalisation de l’éducation préscolaire de qualité, **l’UNICEF Tunisie est en train d’appuyer le Gouvernement dans la création d’un environnement favorable pour délivrer des services préscolaires équitables et de qualité.** Au cours des dernières années, des outils et des mécanismes de renforcement de la qualité et d’amélioration de l’accès à la classe préparatoire et à l’éducation préscolaire (3-4 ans) ont été mis en œuvre, y compris a) la modélisation des services de qualité dans les zones défavorables, b) la définition des curriculums et des référentiels de qualité, et c) la formation des éducateurs. Dans ce cadre, sous tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille, Enfance et Séniors, du Ministère de l’Education et de l’UTSS trois centres de référence pour le développement de la petite enfance ont été opérationnalisés sur la base des nouveaux référentiels de qualité approuvés et serviront de modèles réplicables pour la prestation de services d’éducation préscolaire de qualité et équitable. Ils ont la capacité d’accueillir chacun, 120 enfants de 3 à 5 ans encadrés par 8 cadres pédagogiques et administratifs.
6. Pour définir la politique la plus appropriée pour le préscolaire, la connaissance factuelle de l’effet des différentes formules préscolaires existantes constitue une base référentielle incontournable et suppose de réaliser une évaluation des services en relation avec leur qualité pour la préparation des enfants à l’école primaire. **Dans ce contexte, le bureau de l’UNICEF Tunisie envisage de mener une évaluation par quatre experts pour conduire l’évaluation des compétences de l’enfant à l’entrée au primaire afin de déterminer les mesures à prendre pour réduire l’écart par rapport aux standards internationaux. Il est prévu que l'évaluation soit utilisée pour renforcer les programmes et politiques de l’éducation préscolaire en Tunisie et pour informer sur l’expansion et amélioration de la qualité des services du préscolaire.**

# objectifs de l’évaluation, étendue, utilisation d’évaluation

1. L’objectif global est d’évaluer les interventions et politiques du préscolaire en Tunisie à travers le bilan des acquis des enfants à l’entrée du primaire dans la perspective de déterminer les carences/lacunes, que devra combler le préscolaire en Tunisie.
2. Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont : a) d’Analyser l’impact des différentes formules (publique, privé, société civile) de prestation de services de préscolaire sur les compétences des enfants à l’entrée du primaire et b) d’évaluer l’impact de la non-préscolarisation sur les compétences des enfants l’entrée du primaire.

# L’objet de l’évaluation : définition des résultats des différentes politiques, programmes et interventions d’éducation préscolaire en Tunisie sur les compétences des enfants à l’entrée de l’éducation primaire

# Etendue d’évaluation : Temporelle : sur la base des enfants qui ont fréquenté le préscolaire ces trois derniers années (de l’année scolaire 2019-2020 à l’année scolaire 2021-2022). Géographique : Nationale

# Utilisation : UNICEF et les partenaires nationaux du Gouvernement Tunisien seront les détenteurs de cette évaluation. Les résultats de l’évaluation seront partagés avec les partenaires du Gouvernement Tunisien ainsi qu’avec les partenaires au développement intervenants dans le secteur du développement de la petite enfance. Les principaux destinataires de cette évaluation sont les institutions dans le domaine du développement des enfants : le ministère de l’éducation, le ministère des affaires sociales, le ministère de la femme, famille, enfants et Personnes Agées, le ministère des affaires religieuses, et les partenaires du développement, le secteur privé, l’UNICEF, autres agences des Nations Unies, la Banque Mondiale, l’UE, les partenaires bilatéraux. Les utilisateurs secondaires comprennent d'autres organismes impliqués directement ou indirectement dans des programmes d’éducation préscolaire en Tunisie et des organisations de la société civile.

# Evaluabilité

1. L’évaluation sera basée sur la littérature annexée aux TdR. Les consultants se chargeront de conduire l’évaluabilité du programme notamment ce qui a trait à la disponibilité du cadre logique avec des indicateurs comportant les données de référence et les cibles désagrégées, la disponibilité des données désagrégées à travers un système de suivi et évaluation ainsi que leurs qualités.

# METHODOLOGIE

1. L’évaluation du programme est formative.
2. L'évaluation utilisera des méthodologies variées, elle s’attèlera à la collecte des données secondaires[[6]](#footnote-7) et des données primaires,[[7]](#footnote-8) et utilisera les méthodes quantitatives et qualitatives. Le consultant principal, le chef de l’équipe, élaborera la matrice d’évaluation dans laquelle il proposera les méthodes de collecte et d’analyse pour chaque question d’évaluation. Les méthodes utilisées pour la collecte des données doivent mener à la recherche de réponses aux questions d’évaluation listées ci-dessus. Les méthodes de collecte des données, de l’échantillonnage et les tests d’aptitudes seront développés par les consultants sélectionnées en étroite consultation avec le Ministère de l’Education et le Ministère de la Femme, de la Famille, Enfance et Personnes Agées, le Ministère des Affaires Religieuses, représentants de l’UTICA et CONECT, de l’UTSS et de l’UNICEF et l’équipe du bureau de l'UNICEF en Tunisie.
3. Dans le cadre de l’évaluation, les TdR présents suggèrent a) un test d’aptitudes auprès des enfants pour déterminer les résultats des acquis au préscolaire sur la base des compétences requises ; b) un questionnaire auprès des structures/jardins d’enfants pour collecter les informations sur l’environnement de l’apprentissage des enfants, etc. ; c) un questionnaire auprès des enfants pour établir le profile socio-démographique des enfants. Le développement du protocole d’enquête doit bénéficier d’une forte approche participative, impliquant les acteurs travaillant dans le domaine du préscolaire de manière opérationnelle. L’échantillon doit prendre en compte : i) la variabilité en termes des différentes formules de provision des services préscolaires ; ii) les enfants ayant bénéficié du préscolaire et ceux n’ayant pas eu cette opportunité ; iii) le genre et le milieu de résidence de l’enfant, et iv) autres critères considérés importants pendant la phase de définition de la méthodologie. Le consultant principal proposera la méthodologie appropriée pour les enquêtes mentionnées. De la même manière, le chef d’équipe distribuera les rôles dans l’équipe ainsi que les tâches quotidiennes, en incluant dans l’offre technique la distribution des tâches parmi les trois spécialistes cherchés pour cette évaluation. La collecte des données (application des tests d’aptitudes et des questionnaires) sa conduite par les inspecteurs du préscolaire du Ministère de l’Education et le Ministère de la Femme, de la Famille, Enfance et Personnes Âgées, le Ministère des Affaires Religieuses. Le nombre d’inspecteurs à engager dans la collecte de données sera défini après le calcul de l’échantillon et la sélection des écoles à enquêter. Les outils de collecte d’informations doivent prendre en compte les effets possibles de la pandémie de la COVID-19 sur les acquis des enfants. En effet, depuis mars 2020 la fréquentation du préscolaire a été largement affectée par la COVID-19 en raison des fermetures répétées ainsi que de la disposition ou non des parents à continuer la scolarisation des enfants dans un contexte de pandémie, considérant que le préscolaire n’est ni obligatoire ni gratuit.
4. La langue utilisée pour la collecte des données auprès des enfants et certaines personnes à interviewer tels que le personnel éducatif entre autres sera l’arabe (dialecte tunisien). L’équipe des évaluateurs assurera la traduction des outils de collecte des données du français vers l’arabe (dialecte tunisien) pour les catégories des personnes à interviewer dans ces langues.
5. L’évaluation aura lieu en Tunisie et la sélection des structures éducatives pour la collecte des données pendant le période de l’entrée au primaire[[8]](#footnote-9) se fera en collaboration avec le MFFES, ME, MAR, UTICA, CONECT, UTSS et avec l’appui de l’UNICEF.
6. La méthodologie décrite ci-dessus est indicative ; dans la proposition technique, le consultant principal pourrait introduire les ajustements/compléments qui lui paraissent pertinents par rapport à la méthodologie de l’évaluation afin d’atteindre les objectifs attendus. Il est par conséquent demandé au consultant principal de soumettre une proposition technique décrivant la méthodologie de l’évaluation qui inclura les indicateurs pour mesurer les critères énumérés ci-dessus.
7. L’évaluation suivra les normes standards pour les évaluations de l’UNEG ainsi que la ligne directrice concernant l’éthique des évaluations.

# Conduite éthique de l’évaluation

1. L’évaluation des interventions de développement appuyées par les Nations Unies en général et l’UNICEF en particulier, doivent être indépendantes, impartiales et rigoureuses. Chaque évaluation doit clairement contribuer à l'apprentissage et la redevabilité. Ainsi, l’équipe des évaluateurs doit être intègre personnellement et professionnellement et être guidée par les principes de rigueur dans le cadre de la conduite de cet exercice.[[9]](#footnote-10)

#

# Conformité à la procédure de l’Unicef pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse de données

1. Les évaluateurs adopteront un ensemble de mesures pour se conformer à la procédure de l’UNICEF en matière de normes éthiques en matière de recherche, d’évaluation, de collecte de données et d’analyse.[[10]](#footnote-11)

# Egalité de genre

1. Les évaluateurs devraient proposer une approche pour voir l’aspect du genre dans le programme évalué, ainsi que faire une analyse pour voir s’il existe des disparités en termes de genre entre les garçons et les filles.

#

# Promotion de l’équité

1. Les évaluateurs devront proposer une approche de l’évaluation permettant de voir si le programme de la petite enfance a été équitable en ce qui concerne l’accès aux services préscolaires.

# Programmation basée sur les droits de l’homme

1. L’évaluation va examiner le degré auquel la programmation basée sur les droits de l’homme a été appliqué.

**Limites**

1. Il existe plusieurs limites potentielles à l'évaluation : a) la théorie de changement du programme avec un cadre des résultats spécifiques n’a pas été développée ; b) la pandémie COVID 19 peut restreindre la mobilité des membres de l’équipe. L'équipe d'évaluation atténuera les limites mentionnées en élaborant une théorie de changement ainsi qu’un cadre de résultats rétroactif pour le programme. L’équipe mentionnera aussi, dans le rapport du démarrage, les façons à contourner toute autre limite y inclus un possible décalage des déplacements prévus. En ce qui concerne le biais de sélection pour la collecte des données, il serait relatif tant aux zones d’intervention à couvrir qu’aux personnes choisies pour les entretiens semi-structurés. L’évaluation fera en sorte que les zones urbaines et rurales ainsi que les différentes catégories des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, soient représentées.

# parties prenantes et gouvernance

1. Le client principal est le bureau du pays UNICEF et les ministères clés. Le bureau régional de l’UNICEF MENARO ainsi que le siège seront les clients secondaires. Sous la supervision de la Représentante de l’UNICEF en Tunisie, la chargée de l’Evaluation Multi-Pays, avec l’appui technique de la spécialiste en suivi et évaluation et de la spécialiste chargée du développement du jeune enfant, va gérer cette évaluation. L’accompagnement sera assuré par un comité de pilotage constitué des Ministères clés et de l’UNICEF. Tous les livrables devront être validés par le comité de pilotage. Le comité de pilotage peut décider de la nécessité d’établir un comité technique qui se réunira pour des questions pratiques de l’évaluation.

# Les questions de l’évaluation[[11]](#footnote-12)

L’évaluation analysera la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité des différentes formules de préscolaire existantes en Tunisie dans le but de fournir des recommandations pour guider la prise de décisions au niveau politique pour l’expansion de la provision des services préscolaires équitables et de qualité

***Pertinence***

* Les services qui sont fournis aux enfants, sont-ils appropriés aux besoins et au contexte des enfants des différents parcours, milieux sociaux et zones géographiques, i.e., les garçons, les filles, les enfants des groupes vulnérables, ainsi que les enfants aux besoins spécifiques ?

***Efficacité***

* Dans le groupe des enfants ayant bénéficiés des services préscolaires, quels sont résultats obtenus ?
* Est-ce qu’il existe des différences entre les différentes formules (publique, privé, société civile) de prestation de services de préscolaire sur les acquis des enfants ?
* Quels sont les principaux déterminants des acquis des enfants à l’entrée du primaire ?
* Est-ce qu’il existe des obstacles du côté de l'offre et de la demande qui empêchent les enfants d’accéder à des services préscolaires de qualité en Tunisie ?
* Quels sont les principaux facteurs qui influencent l’acquisition des compétences des enfants ayant bénéficiés des services préscolaires à l’entrée du primaire ?
* Dans quelle mesure les différents types de prestations de services (secteur privé, secteur public désagrégé par Ministère) de préscolaires sont-ils adaptés aux besoins des enfants ?
* Quelle est la disponibilité des services préscolaires ?
* Quelle est la cohérence de l’offre

***Efficience***

* Quel est le cout moyen pour les services du préscolaire pour un enfant désagrégé par type de prestataire ?
* Quelle sont les facteurs déterminants pour les enfants ayant suivi le préscolaire qui n’ont pas acquis les compétences nécessaires ?

***Durabilité***

* Vu le contexte actuel économique et social, quels sont les déterminants qui permettront l’accès aux services de préscolaire de qualité pour tous les enfants ?

## **Période et durée de la Consultation**

10 jours de travail distribués entre 27 Février et 15 Mars 2023. ​​

# QUALIFICATIONS REQUISES

1. L’évaluation sera menée par quatre consultants internationaux (deux experts thématique, un expert en évaluation) et un consultant national (expert en statistiques et méthodes quantitatives).
2. Qualifications pour **le consultant en appui au Consultant Evaluateur (national)**
* Diplôme universitaire supérieur (BAC + 5 ou plus) en statistiques, économie, ou similaire ;
* Excellente compétence orale et écrite en arabe et en français ;
* Familiarité de travail avec le gouvernement.

**L’expert thématique 1 assurera le rôle du chef d’équipe et distribuera les rôles dans l’équipe ainsi que les tâches quotidiennes.**

# TACHES ET LIVRABLES DE L’EQUIPE

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Tache** | **Livrables** | **Durée indicative** | **Paiement** |
| **Livrable 1 – Support à la collecte des informations qualitative avec le Consultant Evaluateur** | * Appui mission consultante évaluation sur le terrain (Kairouan, Kasserine et Tunis)
* Révision/traduction documents arabo-français
 | 10 jours ouvrables | 100 pour cent |

# LIEU

1. Le travail sera effectué en Tunisie, particulièrement à Tunis, Kairouan et Kasserine. Le travail de terrain aura lieu en Tunisie sur la base de la liste des structures du préscolaires/localités, autorités Municipales, décideurs au niveau des Ministères. **Il est prévu trois jours de déplacement sur le terrain à Kasserine et Kairouan.** Les **frais du transport pour les déplacements à l’intérieur de la Tunisie donneront lieu à un remboursement des frais par l’UNICEF selon le plan de mission/voyage accordés par l’UNICEF** et sur présentation des pièces justificatives dûment approuvées par le Bureau.

# LA GESTION DE L'EVALUATION

1. La supervision de cette consultation sera effectuée par un comité de pilotage composé des membres représentants l’UNICEF et les différents représentants et acteurs dans le domaine du préscolaire.[[12]](#footnote-13) Le comité de pilotage sera responsable de la validation des livrables en concertation avec le reste de l’équipe et des partenaires impliqués dans cette évaluation. Il sera chargé de valider les Termes de Référence de cette évaluation, le rapport de démarrage et le rapport final ainsi que la réponse aux recommandations de l’évaluation. Le comité de pilotage sera composé de la représentante de l’UNICEF, de représentants des ministères MFFES, ME et MAR au niveau de directeur ou chef de cabinet et de la représentante de la section ECD de l’UNICEF. Avec l’appui de la section ECD suivi et évaluation en Tunisie, la spécialiste en évaluation du bureau régional assurera le secrétariat du comité de pilotage.

# PROCESSUS ET METHODE D’EVALUATION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Les candidat.es seront évalués sur la base du curriculum vitae et de la proposition financiére. Chaque soumission sera évaluée par rapport à une pondération de 70% pour l’adéquation du curriculum vitae au profil et 30% pour la proposition financière. Les critères pour l’évaluation :
* Diplôme universitaire supérieur (BAC + 5 ou plus) en statistiques, économie, ou similaire **(40 points)**
* Excellente compétence orale et écrite en arabe et en français **(30 points)**
* Familiarité de travail avec le gouvernement **(30 points)**

# Approbation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Revus par :** | **Approuvé par :** |
| **Nom** | Sarra Ben Miled  | Sandra Martins |
| **Titre**  | Planning Specialist | ECD Manager |
| **Signature** |  |  |

Annexes :

## **Annex 1. Indications de la littérature[[13]](#footnote-14)**

Etude sur les coûts du préscolaire et les perspectives 2030 en Tunisie

Stratégie Nationale Multisectorielle de Développement de la Petite Enfance 2017-2025

## **Annex 2. Les principes éthiques et les normes définis par l’UNEG**

* + Anonymat et confidentialité : l’évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
	+ Responsabilité : le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre les consultants et les responsables de programmes concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
	+ Intégrité : les évaluateurs se devront de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète des aspects étudiés.
	+ Indépendance : les consultants doivent veiller à rester indépendants vis‐à‐vis du programme concerné par l’évaluation, et ils ne devront pas être (ou avoir été) associés à sa gestion ou à autre élément y relatif.
	+ Incidents : si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre phase de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à l’UNICEF. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par le CNESE et l’UNICEF dans les présents termes de référence.
	+ Validation de l'information : les consultants se doivent de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et seront responsables individuellement et collectivement de l'information présentée dans le rapport final et leurs validations par le CNESE et l’UNICEF.
	+ Propriété intellectuelle : en utilisant les différentes sources d'information, les consultants se doivent de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions faisant l’objet d’examen et mentionner constamment les références.
	+ Soumission des rapports : les rapports sont soumis à une revue et aux commentaires du CNESE et de l’UNICEF jusqu’à leur validation.

## **Annex 3. Les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse de données de l'UNICEF**

* Prévention des dommages : l'équipe d'évaluation prendra des mesures préventives pour tout événement imprévu sur le terrain et réagira en conséquence. À la lumière de la COVID-19, l'équipe d'évaluation veillera à ce que l'équipe de terrain se maintienne à distance (les unes des autres ainsi que des répondants), porte des masques et se lave les mains régulièrement au cours du travail sur le terrain.
* Entretien avec les enfants : En conformité avec les procédures de l’UNICEF en ce qui concerne la recherche qui inclut les enfants[[14]](#footnote-15), les évaluateurs prendront des mesures additionnelles dans les entretiens avec les enfants. Ceci inclut (1) entretien en groupes en faisant des discussions ciblées, (2) permission de l’enfant ou du parent pour un entretien avec l’enfant, (3) présence d’un parent ou du tuteur sur place lors de l’entretien.
* Consentement explicite : le consentement explicite sera obtenu de tous les répondants, et les intervieweurs se verront expliquer le but et la portée de l'évaluation, ainsi que la nature volontaire de la participation, avant chaque entretien.
* Confidentialité des participants : Les participants seront informés sur ceux qui auront accès à leurs données privées, et un membre autorisé de l'équipe supprimera toutes les informations d'identification des répondants.
* Confidentialité : Les données primaires seront protégées par mot de passe et cryptées, tandis que les enregistrements physiques et les documents resteront avec les membres autorisés de l'équipe. Les commentaires et opinions des répondants inclus dans le rapport final seront anonymes afin de préserver la confidentialité des répondants.
1. UNICEF, 2018 [↑](#footnote-ref-2)
2. Seulement 17% contre 71% pour les plus riches [↑](#footnote-ref-3)
3. 63% urbain contre 28% rural [↑](#footnote-ref-4)
4. Du 23 juillet 2002 [↑](#footnote-ref-5)
5. Selon l’Analyse de la Situation des Enfants en Tunisie (UNICEF 2020) les dépenses seulement 0,9% du budget du Ministère de l’éducation sont dédiées à l’enseignement préscolaire. En incluant les dépenses d’investissement les dépenses totales seraient légèrement plus élevées. [↑](#footnote-ref-6)
6. Les données secondaires peuvent inclure les études et les évaluations menées par l’UNICEF et les partenaires de mise en œuvre ou de développement ainsi que d’autres documents identifiés par l’équipe pendant la phase de démarrage [↑](#footnote-ref-7)
7. L’évaluation collectera les données de base directement sur le terrain par l’équipe de l’évaluation et auprès des parties prenantes. [↑](#footnote-ref-8)
8. Septembre 2022 [↑](#footnote-ref-9)
9. Voire les principes éthiques de l’UNEG en Annex 2. [↑](#footnote-ref-10)
10. Voire Annex 3. [↑](#footnote-ref-11)
11. Les consultants doivent présenter l’approche expliquant la représentativité des données pour les questions d’évaluation, y inclus comment les tests d’acquis auprès des enfants seront triangulés avec d’autres sources de données telles que d’autres questionnaires et la littérature complémentaire [↑](#footnote-ref-12)
12. Voire les TdR du comité ci-joint en Annex [↑](#footnote-ref-13)
13. (liste complète à fournir aux consultants après la sélection) [↑](#footnote-ref-14)
14. https://childethics.com/home/ [↑](#footnote-ref-15)